L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 30 MARS.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AMOUR DE L'OR.

XIV

—Eh bien! dit le banquier avec une bonhomie irrésistible, j'avais surtout en vue d'établir entre ma maison et vous des relations plus suivies, plus intimes, une amitié sérieuse et durable. Je vous ai exprimé, la première fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, toute la sympathie que m'inspirait votre personne; j'aurais désiré que cette sympathie fût partagée par vous. Vous n'avez pas de famille, d'amis, de liens dans le monde, je voudrais vous offrir toutes ces bonnes choses, qui sont la base et le point de départ de l'existence; j'espérais que ma maison serait devenue la vôtre; ma famille, votre famille; mes amis, vos amis. C'était un rêve doux à mon cœur, une chimère que je caressais, pardonnez-moi cette audacieuse pensée et laissez-moi conserver l'espoir que je n'en serai pas moins votre ami.

Comme on le pense bien, Prosper de Prévodal devait se laisser prendre à cette comédie de l'amitié. C'était, on se le rappelle, un des fantômes qu'il poursuivait. Disons aussi,—car il convient de ne pas sortir de la vérité et ne point créer des personnages par trop héroïques,—que tandis que Robert Dachet faisait étalage de sentiments qu'il n'éprouvait pas, M. de Prévodal, jusque-là un peu distrait, écoutait de ses deux oreilles et comprenait fort bien que le mari ouvrait une porte que la femme avait fermée impitoyablement deux heures plus tôt. Pour obtenir ce résultat, il n'était point de sacrifices que Prosper ne fût décidé à accomplir.

Il se leva vivement, prit les deux mains du banquier dans les siennes et lui dit avec un sentiment de joie qu'il n'essaya point de dissimuler.

—Mon cher Dachet, voilà de bien bonnes et de bien douces paroles! Je serais le dernier des ingrats si elles ne touchaient pas vivement mon cœur, si je n'acceptais pas avec empressement ce que vous me proposez. Tenez-moi pour votre meilleur ami et faites de ma personne tout ce qu'il vous plaira. Etes-vous satisfait?

—Plus que je ne saurais vous le dire. Cependant il me faut encore quelque chose.

—Quoi donc?

—Votre signature qui m'est indispensable pour constituer la société!

—La voici, dit Prosper en signant au bas d'une feuille blanche, est-ce tout?

—Pour le moment, oui, répondit Dachet en souriant; mais vous n'êtes pas débarrassé de mon importune amitié, mon cher comte; ce soir Mme Dachet et moi vous attendons à dîner. Je vous préviens que je n'admets aucune excuse.

—Je me garderai bien de vous en présenter, dit Prosper ravi de l'invitation. A ce soir, mon cher Dachet.

—A ce soir, mon cher comte.

Lorsque Robert Dachet fut seul, il prit le papier qui portait la signature de M. de Prévodal, la plaça dans son bureau et dit cyniquement:

—Et allez donc! Voilà qui vaut trois millions!...

Puis, très satisfait de lui-même, il passa dans l'appartement de sa femme.

Mina avait essuyé ses larmes et s'était assise au piano, mais les touches d'ivoire étaient muettes, sa main les effleurait sans leur faire produire aucun son.

Robert Dachet entra sans se faire annoncer.

—Déjà debout, ma chère, dit-il à Mina, et en toilette! C'est merveilleux après une nuit de bal! Vous est-il donc arrivé quelque visite?

Mina rougit et répondit un peu troublée.

—Oui!

—Ah!... Et peut-on, sans être indiscret, vous demander le nom du visiteur ou de la visiteuse?

—C'est M. le comte de Prévodal.

—Un charmant gentilhomme! je l'aime beaucoup.

Mina ne fit aucune observation.

—Vous dites? reprit Robert Dachet.

—Moi? Rien!

—Ah! pardon. Je croyais que vous aviez parlé.

Il se fit un silence.

Le banquier reprit:

—Ne partagez-vous pas mon opinion sur M. de Prévodal?

—Laquelle? Vous en avez émis deux.

—Vraiment? Voyez comme je suis distrait par votre présence, j'ai oublié la seconde; vous plairait-il de me la rappeler?

Mina paraissait très contrariée de la tournure que prenait l'entretien.

Cependant elle s'exécuta.

—Je l'aime beaucoup, avez-vous dit.

—Eh bien?

—Vous ne supposez pas, Monsieur, que j'éprouve pareil sentiment pour M. de Prévodal?

—Non; mais vous pourriez le trouver ce qu'il est réellement: un des gentilshommes les plus accomplis qu'on puisse rencontrer.

—Puisque vous exigez absolument que je vous dise mon sentiment sur M. de Prévodal, sachez donc que, si vous vouliez m'être agréable, vous me dispenseriez de le recevoir s'il lui prend fantaisie de revenir ici.

—Ah! grand Dieu! que me dites-vous là, ma chère Mina?

—La vérité!

—Voilà qui me contrarie énormément. Mais vous avez sans doute des causes sérieuses pour me demander de prendre cette cruelle décision, car, si j'ai bonne mémoire, vous jugiez autrement M. de Prévodal à sa première visite.

—Mettez, si vous le désirez, qu'il me déplait aujourd'hui, dit Mina, qui ne voulait pas être plus explicite.

—Ah! ce n'est pas une raison cela!

—Elle me suffit.

Le front de Dachet se plissa; son regard devint dur et méchant, et Mina retrouva l'homme du passé, celui qui lui avait fait une existence si douloureuse.

—Pas à moi, ma chère, dit-il sèchement, et j'ai certainement le droit d'exiger de vous une plus grande franchise. Voyons, parlez, je vous prie.

Mina baissa la tête, toute rougissante, non pas de ce qu'elle avait à dire, mais de l'inquisition odieuse que son mari exerçait sur elle et qu'elle n'osait braver.

—Ce matin, dit-elle, et ici-même, M. de Prévodal m'a dit qu'il m'aimait!

Robert Dachet eût un éclat de rire des plus mortifiants pour sa femme.

—Vraiment! s'écria-t-il, et cela vous fâche? Voilà qui est étrange! Je croyais que les femmes étaient friandes de ces sortes d'aveux, toujours fort séduisants pour leur vanité. Mais rassurez-vous, ma chère, cela n'a rien de sérieux, dans la bouche des gens de noblesse; c'est de la pure galanterie, la menue monnaie que les gentilshommes prodiguent à toutes les femmes jeunes et jolies, et qui ne tire point à conséquence. Il n'y a que les femmes dont la vertu est chancelante qui prennent pour choses graves ces banalités mondaines d'un homme de bonne maison. M. le comte de Prévodal devient mon associé dans une grande affaire; il viendra souvent ici; ce soir même il dîne avec nous. Je vous prie donc de le recevoir et de lui faire bon accueil.

Mina, blessée dans tous ses sentiments de dignité, essaya un instant de la révolte.

—Et si je refusais? dit-elle en contemplant fixement son mari.

—Ce serait inutile, répliqua froidement Dachet; car s'il est vrai que vous ayez quelque influence sur M. de Prévodal, j'exige que vous en usiez pour le retenir dans notre maison et la lui faire trouver agréable.

Mina n'essaya même pas de comprendre; elle courba la tête et se soumit.

Mais le soir, à l'heure du dîner, elle ne put dissimuler devant Prosper le sentiment de profonde tristesse qui la dominait, et le jeune homme ne rapporta de cette nouvelle entrevue aucune espérance rassurante pour son amour.

XV.

A peu près à l'heure où Prosper de Prévodal entrait chez Mme Dachet, Caroline Mittermann, encore en robe de chambre, était assise dans son boudoir devant un petit bureau en bois de rose, et écrivait une lettre.

A qui cette lettre était-elle adressée? A J. Starke, et voici ce qu'elle disait:

"J'ai employé aujourd'hui la diplomatie la plus habile et les grands moyens pour obtenir de Ferdinand la révélation du lieu où sont déposées les armes, et cette fois encore j'ai échoué. Je ne renonce pas, cependant, à lui délier la langue, mais vous êtes pressé, mon ami, et moi aussi, et pour arriver promptement au but, si ardemment désiré, il est nécessaire que nous nous concertions, vous et moi, pour faire cesser le mutisme de mon mari. Mon cerveau enfante mille combinaisons; je veux vous en soumettre quelques-unes. Votre remarquable intelligence appréciera ce qu'elles valent, et au besoin suppléera à la mienne par quelque inspiration. Et puis—voyez ma faiblesse—je m'imagine qu'une visite de moi, ce soir, vers dix heures, ne sera pas sans charme pour vous. Préparez-vous donc à recevoir dans votre maison d'Auteuil votre

"CAROLINE."

Mme Ferdinand Mittermann plia cette lettre, l'introduisit dans une enveloppe préparée et dont la suscription était écrite à l'avance; elle ferma cette enveloppe en passant ses lèvres sur la partie gommée et, pour plus de précaution, y apposa un gros cachet de cire rouge; puis, elle vint se placer en face de la cheminée et se mit à tisonner comme une personne distraite ou en proie à quelque préoccupation.

Tout à coup le timbre de la pendule se mit à résonner; Caroline releva la tête et vit qu'il était trois heures.

—Déjà trois heures! s'écria-t-elle, il est trop tard pour que ma lettre parvienne par la poste en temps utile.

Elle agita vivement le cordon d'une sonnette.

Une servante, assez élégante de toilette, mais lourde de formes, aux cheveux d'un blond sale et à la figure légèrement aplatie, ce qui est le type le plus commun de la Prussienne, se présenta.

—Que désire Madame? demanda la tudesque avec un accent allemand très prononcé.

—Rien! dit Caroline. J'ai changé d'avis; vous pouvez vous retirer.

En effet, Mme Ferdinand Mittermann, dans le court instant qui venait de s'écouler, avait réfléchi qu'une indiscrétion, même involontaire, de sa femme de chambre pouvait la perdre et qu'il était d'une imprudence extrême de lui confier la lettre destinée à J. Starke. Elle se rappela subitement que tous les domestiques en général sont bavards, curieux, indiscrets et jaloux de leurs maîtres, et qu'en particulier sa soubrette lui avait semblé avoir toujours l'oreille au guet et le regard où il ne devait pas être. Elle se demanda d'où lui venait cette servante qui n'habitait sa maison que depuis quelques mois, et, ne trouvant pas de réponse à l'interrogation qu'elle se posait, elle se dit:

—J'ai mieux que cela!

Elle se leva, vint à la fenêtre, souleva l'un des rideaux de mousseline et regarda dans la rue.

A l'un des angles du carrefour qui faisait face à sa maison, elle vit un commissionnaire assis sur son crochet et fumant tranquillement sa pipe.

—Voici mon affaire, se dit-elle, ces gens-là sont muets comme le Dieu Silence.

Elle jeta un châle sur ses épaules, se chaussa, mit un chapeau orné d'une épaisse voilette et sortit sans être aperçue des gens de la maison.

Elle fit quelques pas dans la rue, et, voyant que le commissionnaire la regardait, elle leva un doigt en l'air.

Le commissionnaire ôta sa pipe de sa bouche, en secoua la cendre sur l'ongle de son pouce, et, sans se presser, de cette allure lente qui est particulière aux gens de sa profession, il se dirigea vers Caroline.

—Vous êtes libre? lui demanda celle-ci.

—Oui, madame, répondit l'interpellé avec un fort accent aveyronnais qui eût suffi pour rassurer Mme Ferdinand Mittermann si elle eût eu le moindre soupçon.

Caroline contempla un instant l'individu qu'elle avait devant elle.

Il portait une médaille sur sa grosse veste de velours bleu à côtes; des favoris roux encadraient sa figure, son cou était sans cravate et laissait voir une chemise en toile écrue dont le col, non empesé et rabattu négligemment, s'attachait avec deux liens tout tortillés; ses cheveux avaient la couleur des favoris et paraissaient rebelles au peigne et à la brosse. Dans sa main gauche, il tenait une casquette dont la fourrure, d'une couleur fauve, était usée, déchiquetée en maints endroits et semblait avoir coiffé au moins deux générations.

—Pouvez-vous porter cette lettre immédiatement, rue Basse-du-Rempart, No....?

—Oui, madame.

—Vous ne la remettrez qu'à son destinataire.

—Et s'il n'était pas là, faudrait-il la laisser au concierge?

—Non; l'endroit où je vous envoie est une maison de banque. Vous entrerez dans les bureaux et demanderez la personne dont le nom est écrit sur cette adresse.—Vous savez lire?

—Oh! oui, madame, répondit le commissionnaire avec un gros sourire de satisfaction.

—Très bien! Vous trouverez sûrement cette personne à son bureau à l'heure où vous y arriverez. Voici deux francs pour votre course.

—Il n'y a pas de réponse, madame?

—Non.

—Je pars de suite.

(A continuer.)

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $1.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non-dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction de dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 19 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes versées.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim

Tarif postal.

Depuis le 1er janvier 1876, date de la mise en vigueur de la Convention de l'Union postale, le tarif suivant est appliqué aux Etats-Unis:

"Lettres simples pour la France, cinq cents par demi-once;

"Cartes postales, deux cents;

"Journaux, deux cents s'ils ne pèsent pas plus de quatre onces;

"Imprimés et échantillons, deux cents par deux onces;

"Ce tarif s'appliquera aux matières postales expédiées des Etats-Unis en destination de la France et de l'Algérie, ainsi qu'à la correspondance pour l'Espagne, y compris les îles Baléares, les Canaries, les possessions espagnoles de la côte nord d'Afrique et les établissements postaux de l'Espagne sur la côte ouest du Maroc.

"L'Union générale des Postes comprend à partir du 1er janvier, l'Europe entière sans aucune exception, ainsi que la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie et l'Egypte. Pour tous ces pays, le tarif des affranchissements est le même que pour la France, tel qu'il est résumé ci-dessus."

L'extrait suivant d'une circulaire de Mr Lelibon, directeur-général des Postes en France, donne le tarif appliqué en France; on remarquera qu'il est beaucoup plus élevé:

A partir du 1er janvier 1876,

Le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de la France et de l'Algérie à destination:

1° De tous les pays d'Europe, de l'Egypte, de la Turquie d'Asie, de la Russie d'Asie, de la Tunisie et du Maroc;

2° Des Etats-Unis de l'Amérique du Nord,

Sera fixé comme suit:

PAYS D'EUROPE, ETC.

Lettres ordinaires, 30 centimes par 15 gram.

Lettres recommandées, 30 centimes par 15 gr. et droit fixe de 50 centimes.

Cartes postales ordinaires, 15 centimes.

Cartes postales recommandées, 40 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 4 centimes par 50 gr; recommandées. 5 centimes par 50 gr. et droit fixe de 25 centimes.

ÉTATS-UNIS.

Lettres ordinaires, 40 cent. par 15 gr.

Lettres recommandées, 40 cent. par 15 gr. et droit fixe de 50 cent.

Cartes postales ordinaires, 20 cent.

Cartes postales recommandées, 45 cent.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 8 cent. par 50 gr.; recommandés 8 cent par 50 gr. et droit fixe de 25 cent.

Les lettres non *affranchies* provenant des pays précités seront passibles, à la charge des destinataires, savoir:

Celles des pays d'Europe, etc., d'une taxe de 60 cent. par 15 gram.;

Celles des Etats-Unis, d'une taxe de 70 cent. par 15 gram.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.

(AGENCE.)

Via la Nile-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur la Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Québec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excelles. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont des meilleurs ports pour la Nile-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $1 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à A. K. MILLER & Co, No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de première chambre, de seconde chambre et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nile-Orléans.

17fév—1an

Excursions régulières du dimanche.

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression,
CAMELIA,
Capitaine HANOVER,

Commencera ses excursions régulières du Dimanche à dater de dimanche prochain, 2 avril.

Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 8 heures du matin; il arrivera le soir du même jour, à temps pour permettre aux passagers de prendre le train de sept heures et se rendre en ville.

Le prix du passage, aller et retour, est d'une piastre seulement.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent.
No 20 de la rue de l'Union.

29mars—

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,
CAMELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hanover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI; il partira le matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS,
remplaçant le Trenton.
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
23sept— No 25 de la rue Décatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin. commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 août—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur
ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

13 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. O. HAMILTON, com.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 35 rue du Camp.

HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,

BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.

ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER,

Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira MERCREDI, 8 mars, à 5 P. M.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.

14mars— No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur
ST.JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis,

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
No 30 de la rue Conti.

29oct—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET et P. CHARLET,
14juillet—1an 9 rue Conti.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

LABRADOR, Sanglier, samedi 1er avril,
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 15 avril.
FRANCE, Trudelle, samedi, 22 avril.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)

Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $25 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York;
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

De Brême. de la Nile-Orls.
Hannover.. 2 fév. environ 11 mars
Strassburg 1 mars
(Direct. pour Brême, avec passagers d'entrepont seulement.) environ
Frankfurt.. 15 mars environ 19 avril
Hannover.. 12 avril " 17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres........................$150 en or.
Entrepont......................... 35

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres........................$150 en or.
Entrepont......................... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres....................$35 en or.
Entrepont........................ 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
sept—1an Au No 41 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 6 avril à 8 a.m. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage.....................$50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DÉCEMBRE,
Le bateau à vapeur
BILLY COLLINS partira,
du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 6 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin. C. E. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST,

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis, ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès....	7:00 A. M.	Malle.....	10:00 A. M.
Malle......	5:00 P. M.	Exprès.....	9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent général.

D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,

Via LOUISVILLE, VIA ATLANTA, and Via ST-LOUIS,

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows:

Depart.		Arrive.	
Express....	7:20 A. M.	Mail....	10:00 A. M.
Mail.........	5:00 P. M.	Express....	9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.

D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt," rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans.....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac	
5	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	..	9	..
10	..	11 ½	..
Midi		1 ½	
2	P. M.	3 ½	P. M.
4	..	5 ½	..
6	..	6 ½	..

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express....	7:20 A. M.	Express....	12:30 A. M.
Malle....	5:30 P. M.	Malle....	10:00 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A.M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co.
(Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express....	7:20 A. M.	Express....	12.30 P. M.
Mail....	5:30 P. M.	Mail....	10.00 A. M.

The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste. Anne, tous les jours, à SEPT 12 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points de l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour ses sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste. Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins,

Il ne sera point reçu de frêt au 5 heures.

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy,

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie..............$455,328 93
Primes de mer..................62,839 56
Primes de rivières.............75,231 32 — $593,399 81

En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875.......137,568 14
Primes remboursées.......34,972 22 — $172,540 36

Montant net des primes..........$420,859 45
A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc..........30,631 13
$451,490 58

A déduire—
Réassurances...........$26,345 83
Pertes par les incendies......$110,972 73
Pertes sur mer......18,842 69
Pertes sur les rivières......30,373 21—158,188 63
Réfaction (rebate)......42,433 47
Commissions aux agents......27,146 59
Dépenses générales des agences......$7,739 12
Dépenses générales du bureau local......27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc......12,077 24— 47,716
Taxes d'Etat et taxes de ville......29,294
331,177 80
Profits nets......$120,312 78

A déduire:—
Dividende payé en août......$25,000
Dividende déclaré......25,000— $50,000
Réservés pour réclamations non réglées......15,000— 65,000 00
$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:
Propriétés foncières......$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires......238,501 91
Actions et bons......93,574 50
Effets à recevoir......22,387 68
Primes en voie de recouvrement......73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission......10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances......4,137 6
Comptes en suspens......8,214 22
Divers débiteurs......7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20......58,822 61
En caisse......26,250 24
$652,827 95

PASSIF.
Réservées pour risques non expirés....$137,568 14
Dividende déclaré......25,000 00
Dividende non collecté......10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées......15,000 00
$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nile-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain,

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyès,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen. D. Fatjo,
Pierre Pontz, D. D. Rogers,
19jan—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu......$350,536 87
Primes sur les risques de mer......65,189 62
Primes sur les risques de rivières......34,724 21
Total......$450,7
En moins
Primes sur risques non expirés......$120,661 47
Primes remboursées......1,951 60 $122,613 07
Primes nettes acquises......$328,137 73
A ajouter:
Intérêts......$9,185 35
Profits et pertes......5,360 40
Primes sur l'or......254 92 14,800 67
$342,9 40

Pertes payées
Sur les risques de feu......$90,741 55
Sur les risques de mer......15,954 27
Sur les risques de rivière......6,802 83
Pertes en litige......5,612 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues......26,481 46 142,792 11
Réassurances......16,310 42
Réfaction (rebate)......31,818 98
Commissions d'agences......27,339 65
Dépenses d'agences......7,780 84
Taxes et Licences......10,548 50
Dépenses de bureau......27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc......6,647 16
Frais de Cours et d'avocats......47 52 270,267 84
Bénéfice net......72 67 7

ACTIF.
En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk......$51,890 87
" Louisiana Natl. Bk......20,824 61
Dépôt spécial au Germania National Bank......6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe......19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à......27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122.73, évalués à......43,333 78
Effets à recevoir pour primes......7,580 93
Prêts sur hypothèques......140,573 22
Prêts sur nantissement......24,324 94
Effets à recevoir......13,931 80
Bons......32,413 88
Actions......23,556 78
Primes en voie de recouvrement......41,693 42
Propriétés foncières......74,174 77
Dû par divers......11,814 99
Bons des Etats-Unis......11,560 75 $555,524

PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $30)......$295,650 00
Effets à payer......686 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés......544 50
Primes sur risques non terminés......120,661 47
Pertes non réglées......29,283 46
Dû à divers......7,003 84
Fonds de réserve......11,029 07 482,854 01
Surplus......$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, MEL. MUSSON,
Secrétaire, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LeGARDEUR, JR.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 0|0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

G. LANAUX, MEL. MUSSON,
Secrétaire. Président.

DIRECTEURS,
A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON,
15janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875......$177,707 87
Sur les risques d'incendie......$127,543 00
Sur les risques maritimes......17,746 78
Sur les risques de rivière......32,418 09 177,707 87

Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie......22,972 46
Sur les risques maritimes......4,625 61
Sur les risques de rivière......17,640 05 45,238 12

Moins réfaction (Rebate)......20,876 06
Taxes et licences de ville d'Etat et pour 1874 et 1875......15,315 50
Réassurances......16,674 22
Primes remboursées......1,066 91
Loyer......3,907 61
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins......13,608 85 71,439 15 117,677 27
Profits......$60,030

Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875......$25,969 40
Réserve pour pertes en suspens......1,851 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour......20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie......12,210 08
$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts, garantis par premières hypothèques dans cette ville......$49,223 77
Prêts sur nantissement......22,337 16
Effets pour primes à courte échéance......7,296 31
Actions de banque et autres actions......31,840 25
Biens fonciers......34,324 87
Prime en voie de perception......23,663 90
En banque......$84,733 88
Balance dans la banque d'Amérique......542 96—85,280 84
Total de l'actif......$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD,
Président.

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nile-Orléans.

104......rue du Canal......10

VINGT-ET-UNIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 21 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu......$509,621
Sur risques de mer......52,556 10
Sur risques de rivières......55,983 08
Total des primes......$618,160 23
En moins, primes non expirées......121,463 00
Profit net sur les primes le 21 mai 1875......$556,697 23
Pertes payées—
sur risques d'incendie......$257,344 41
Sur risques de mer......47,782 44
Sur risques de rivières......22,344 65
$327,476 90
Taxes......25,609 98
Réassurances et primes remboursées......25,849 73
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt......54,930 07
$454,280 67
Profit......$102,421 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières......$282,514 42
Bons de la ville......216,110 80
Actions de banques, chemin de fer et autres......73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages......327,279
Effets à recevoir......68,917
Primes en voie de recouvrement......94,404
Bons de l'Etat......650
Actions d'assurance......19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp......19,400 00
Bons hypothécaires du Turner Association......90
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall......5000 00
En caisse......106,587 29
$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS,
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie......$201,308 60
Primes de mer......42,344 83
Primes des rivières......112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées......276,187
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie......$89,347 06
Sur risques de mer......15,447 32
Sur risques de rivières......55,553 91—$160,348 33
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c......73,706 33—214,064 03
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital......$62,122 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir......$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques......55,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande......137,439 58
Argent en banque......63,089 96—200,529 54
Propriétés foncières......113,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres......153,561
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c......27,514 1
Total de l'actif......$610,201 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 23 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.

AUX MAITRES DE POSTE,

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $12 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie......$90,264 55
Primes sur les rivières......13,068 58
Primes maritimes......9,043 82
112,492 95
Moins, primes remboursées......2,425 69
$110,067 77

Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie......$22,189 68
Pertes sur les rivières......16,422 13
Pertes sur mer......816 17
$39,427 94
Réassurances......4,569 81
Loyer......2,500 00
Taxes......3,350 25
Réfaction (rebate)......19,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt......6,487 30
Réservé pour risques non terminés......27,171 00 93,804 25
16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement......5,739 67
Prêts garantis par hypothèque......21,006 13
Effets à recevoir pour primes......12,460 98
Actions, bons et autres obligations......142,596 82
Propriété foncière......5,447 24
Primes en voie de recouvrement......12,100 69
En caisse......27,082 84
$243,434 36

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, soussigné, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur l'incendie......$129,061 46
Primes de mer......34,210 02
Primes de rivières......65,887 27
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872......42,600 00
Total......$281,388
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année......59,126 02
$311,962 83

Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie......$64,517 29
Sur les risques de mer......17,696 81
Sur les risques de rivières......18,321 71—100,844
$118,282 47
En moins,
Refaction (rebate), 15 pour cent......$6,561
Réassurances......13,522 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt......3,446 36
Réservé pour pertes non réglées......29,026 99 — $3,841
Bénéfice net......$31,597 87

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse......$50,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis......294,967
Primes en voie de recouvrement......431
Actions, bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc......2,254
Propriété foncière......4,557
Billets d'actions (stock notes)......262,226 60
$553,314 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé......15 pour cent
Dividende sur le crédit......5
Dividende primes remboursées......15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.
C. W. Allen C. A. Green
J. J. Aiken J. L. Hass,
J. A. Braselman Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Gampbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman. W. B. Thompson.

Second Etat de Situation —DE LA— CO AGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 21 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu......$114,053 32
Sur risques de mer......59,281 27
Sur risques de rivières......29,586 93
Total des primes......$202,800 52
Moins primes rendues......2,154 77
Primes acquises......$198,848
Déduit—Pertes par le feu......$45,105 08
Pertes sur mer......41,115 79
Pertes sur rivières......18,476 53
$123,688 97
Réassurances......21,916 73
Réfactions (rebate)......9,562 87
Taxes......7,480 35
Loyer......2,750 00
Dépenses, et profits et pertes......28,818 16
$139,996
Réservé pour primes non-terminées......$17,820 36

La Compagnie possède l'ACTIF suivant
Capital en Stock-notes......
Comptant......42,426 8
Comptes en voie de collection......18,880 2
Billets receivables......
Prêts sur garanties......60,050 00
Prêts sur hypothèques......41,246 38
Stocks et Bons......5,870 30
Installations de bureaux et meubles......2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc......5,125 43
$298,617
Moins intérêts non-payés et dividendes......2,196
$294,220 32

Ce qui précède est une copie correcte inscrite sur les livres de la Compagnie.

E. GA UCHEAU, Vice-Président.
L. W SAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 22e jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Banque Nationale Mutuelle A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires,

Vendredi, 31 Décembre 1875.

RESSOURCES:
Prêts et escomptes, en or......$16,806 80
Prêts et escomptes, en or, en currency......535,907 87
Bons des E. U. pour garantir la circulation......50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques......32,646 81
Dû par des agents de réserves, approuvés......41,603 52
Dû par d'autres banques et banquiers......20,038 56
Propriétés réelles, meubles et installations......89,324 81
Primes payées sur bons et or......8,286 07
Changes sur Clearing-House......112,970 67
Billets d'autres Banques Nationales......22,859 00
Monnaie fractionnelle (y compris des nickels)......1,483 79
Espèces en monnaie d'or......12,382 41
Billets legal tender......128,009 00—277,675 87
Fond de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis......2,250 00
Total......$1,076,542 18

PASSIF:
Fonds de capital payé......$300,000 0
Fonds de surplus......155,104
Billets de Banque Nationale en circulation......45,000 00
Dépôts individuels, en or......14,405 94
Dépôts individuels, en currency......516,959 83
Dû aux banques et banquiers......2,718 69
Anciens dividendes non-payés......353 68
Dividendes actuellement déclaré, quatre pour cent......12,000 00—12,353 68
Total......$1,076,542 18

JOHN T. HARDIE, Président.
A. W. BOSWORTH, Vice-Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE,
Nile-Orléans, 31 décembre 1875.

A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer aux Actionnaires, sur les profits des derniers six mois, un dividende de QUATRE POUR CENT sur le montant de leurs actions, payable le MERCREDI, 12 janvier prochain, ou après cette date.

JOSEPH MITCHEL,
Caissier.

ASSURANCES.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIÈME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875......$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875......5,345
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875......$5,499 96
Escompte de billets payés avant l'échéance......347 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière......1,261 48
$7,034 14
Bénéfice net......112 4
$7,127 06 $7,127

L'actif de la Société est comme suit.
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur......$34,905 77½
Propriétés foncières......9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat......$1,661 41
Currency des Etats-Unis......144 26⅝ 1,810 67⅝
Effets à recevoir......7,160 15
Divers débiteurs......590 77
Installations......1,000 00
Intérêt courant......255 28
105,172

Actions payées en plein......79,150 00
Actions payées en partie......3,792 85
Scrip......4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé......127 20
Effets à payer......400 00
Divers créanciers......402 70
Surplus de l'actif......16,470 22 105,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FEDNANDEZ,
Président.

A. BAULEY,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D, 1875.

G. LEGARDEUR.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.
Primes d'incendies......$52,641
Primes de rivières......1,113 5
Total des primes......$53,815 15
En moins—primes non expirées......35,876 75
Montant net des primes......$17,938 18
A déduire
Pertes par les incendies—payées......$ 226 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts......12,164 96 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées......$5,546 69

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $205,450......$151,332 62
Propriétés foncières appartenant à la compagnie......17,600 00
Prêt garanti par des actions......1,009 00
Actions appartenant à la compagnie......27,550 00
Bons des Etats-Unis......5,030 00
Effets à recevoir......5,336
d'abonnés endorsés, ... 8 pour cent d'intérêt......13,350 6
Intérêt......15,442 44
Primes en voie de recouvrement......17,480 36
Effets à recevoir pour primes......350 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier......13,419 7
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence......2,045 72
Capital souscrit, en voie de règlement......80,451 50
$365,942

PASSIF.
Capital, 4,183 2-5 actions, de $100, assurées à $75 l'action......$313,752
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées......17,938
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé......17,938
Montant réservé pour perte non réglée......5,546 69
Salaires non payés......759 11
$355,941 86

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu......$80,553 60
Mer......13,839 20
Rivières......59,121 3
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875......15,745 00
Moins—primes non expirées le 31 mars 1876......17,200 00
Montant net des primes......
Perte par le feu $9,519
Pertes sur les rivières......$43,161 19
Réfaction (rebate)......26,234 23
Réassurances......8,899 08
Primes remboursées......1,825 16
Taxes......14,211 50
Casuel......2,170 42
Loyers......6,558 38
Dépenses......15,408 45
$117,896 38
Moins Intérêts profits et pertes......20,192 15 — $97,78
Bénéfice net......$34,
Effets à recevoir......$226,984 43
Mobilier......4,933 93
Actions du Harbor boat......850 00
Bons de la Ville......1,320 00
Actions de la banque de l'Etat......3,800 00
Comp pour recouvrements net......14,622 81
En caisse......95,100 00
$347,412 56

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS, 31 décembre 1874.

ACTIF.
Billets escomptés......$663,758 2
Prêts sur demande......68,365
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation......300,000
Primes sur les bonds ci-dessus......28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation......15,500
Actions et bonds divers......22,262
Dû par des banques et des banquiers éloignés......9,165 0
Mobilier et accessoires......
Avoir en argent:
Bonds des E. U. en main......112,000
Comptant en caisse ici......451,829 96
Do dans les banques de New-York......204,660 1 768,490
Total de l'actif......$1,880,441 92

PASSIF.
Capital payé......$300,000
Excédant de fonds......27,000
Billets émis......267,100
Dépôts......1,172,804
Dû à des banques et à des banquiers éloignés......54,129
Profits bruts pendant les 6 derniers mois......67,865
Moins dépenses et taxes......19,508 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires......48,356
Total du passif......$1,880,4

LOUIS SCHNEIDER,
Président.

ASSURANCES.

DIXIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37......Rue Carondelet......3

Nile-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie......$360,073 82
Sur risques de rivières......231,229 78
Sur risques de mer......44,116 41—$635,419
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875......$ 89,712 00
Primes remboursées......9,975 50— 99,687
Montant net des primes......$535,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie......$124,367 30
Sur risques de rivière......126,452 55
Sur risques de mer......8,350 65—$259,170
Réassurances......14,309 62
Réfaction (rebate)......15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville......22,615 46
Dépenses brutes, bureau local et agences......52,589 81
Profits et pertes......16,031 40—$390,582
Balance......$145,169
En primes, intérêts, escomptes et épargnes......106,054
$250,224
En moins, 1er intérêt semestriel sur le capital payé le second de......118,000
Bénéfice net......130,224
En moins—réserves pour dépréciation de valeur des placements......13,034
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4......$117,189

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse......$ 394,452
Comptes en voie de recouvrement......30,828 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons......522,922 04
Effets à recevoir à courte échéance......33,011
Actions de banques et autres actions......215,103
Actions de chemins de fer de la ville......79,549
Bons de la ville et autres bons......110,651
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana......5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association......5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs......2,600 00
Propriétés foncières......60,136

PASSIF:
Capital......$1,100,000 00
Réserve pour risques non expirés......85,742
Dividendes non payés (y compris dividendes, intérêt et de prime, au 30 avril 1875......177,655
Ce surplus......115,818 65—1,486,216

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,763 35) du montant net de leurs primes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président
THOS. F. WALKER, Sect.

DIRECTEURS.
Moses Greenwood R. M. Walmsley,
Wm. A. Johnson, W. A. Brittin,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lynn Lyon,
Samuel H. Moore, Wm C. Raymond,
J. J. Warren, James S. Prestidge,
R. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Samuel Friedlander, Joseph McElroy,
A. Yates, R. W. Rayne,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Bauer
R. F. Esteban.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:
Prêts et escomptes......$783,155
Prêts en découvert......4,642
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation......300,000
Bons des Etats-Unis en caisse......100,000 00
Autres actions et bons......26,058
Dû par des agents de réserve et de rachat......30,627
Dû par d'autres banques nationales......7,144
Dû par d'autres banques et des banquiers......1,341
Propriété foncière, mobilier et installations......5,000
Dépenses courantes et taxes payées......11,153
Primes payées......60,000 0
Echanges pour le Clearing House......104,313
Billets d'autres banques nationales......5,975
Petite monnaie (y compris les nickels)......641
Espèces......17,673
Billets legal Tender......210,110
Total......$1,691,450

PASSIF.
Capital payé......$300,000
Surplus......27,000
Autres profits non partagés......47,028
Billets de banques non rachetées......265,096
Dividendes non payés......346
Dépôts individuels......$588,591
Certificats de dépôts payables à demande......11,912
Chèques certifiés......
Chèques de caissiers non payés......24,927 —1,025,142
Dû à d'autres banques nationales......13,354
Dû à d'autres banques et des banquiers de l'Etat......5,539
$1,691,450 54

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,

Moi, Hermann Bomel, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. BOMEL, caissier
Assermenté par devant moi, ce 5 octobre 1874.

JOS. COHN,
Notaire Public.

L. PRUDHOMME.

Banque Nationale de l'Union, A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE A la clôture des affaires, le JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes......$767,305
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation......500,008
Autres actions, bons et hypothèques......206,633
Dû par des agents de rachats et de réserve......80,067
Dû par d'autres banques nationales......950
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat......46,894
Propriétés foncières, mobilier et installations......46,370 13
Dépenses courantes et taxes payées......25,548
Echanges pour le Clearing House......255,056
Billets d'autres banques nationales......20,075
Petite monnaie y compris les nickels......115 15
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or......3,657 42
Billets legal tender......126,206 00
Total......$2,158,989 94

PASSIF.
Capital payé......$500,000 00
Autres profits non divisés......42,820 08
Billets de banque nationale non payés......449,337 00
Dividendes non payés......4,415 60
Dépôts individuels......
Certificats de dépôts payables sur demande......
Dû à d'autres banques nationales......
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers......287,487 29
Total......$2,158,989 94

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

RAPPORT ANNUEL, 1875.

LE Conseil d'Administration arrivé au terme de son mandat, que vous lui avez donné, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler.

RAPPORT DU SECRETAIRE.
Reçu pendant l'année 1875:
Admissions......$ 235 00
Cotisations......2110 25
Amendes......9 25
Amendes......26 10
Intérêts sur $500 à 8 pour cent......40 00
Balance en caisse 1er janvier 1875......652 02 $3272 62
A déduire, dépenses pour l'année 1875:
Assurance de Mobilier......12 10
Médecins......
Pharmaciens......533 80
Secrétaire, 3 trimestres......75 00
Commission, collecteur, 10 pour cent......
Timbres et impressions......17 79
Secours en argent......
Loyer......306 00
Achat de la Tombe (remboursement)......30 00
Secours pour les incendies......
Dépenses (aux frais)......92 70 2388 55
Balance en caisse 1er janvier 1876......$884 07
A ajouter, actif de la Société:
Mobilier, Bannières, &c......$ 800 00
Dépôt à la Caisse de Banque......500 00
Cotisations et Terrain......411 00
Mobilier de l'électeur......
Entretien du recouvrement (balance du Secrétaire)......467 10
......28 50 $5486 60
Actif net, 1er janvier 1876......$6420 67
Plus cotisations dues jusqu'à ce jour en voie de collection......456 00
Le 1er janvier 1875, la Société se composait de......241 membres.
Admis pendant cette époque......31 272 m
Sur lesquels il faut déduire:
Décédés......6
Rayés aux Assemblées générales......
Admis démissionnaires......
Membres actuels comme suit:
Membres Actifs......162
Membres Honoraires......
Bienfaiteurs......12